

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du  
mois de février, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024  
Date de transmission : 27/02/2024  
Date de mise en ligne : 28/02/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 10<sup>ème</sup> QUESTION

### Proposition de prolongation du dispositif d'aide à la labélisation « Accueil Vélo » pour les professionnels du tourisme de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION 2024-012)

Saint-Louis Agglomération a adopté, le 14 décembre 2022, sa stratégie territoriale touristique et son plan de développement jusqu'en 2026 composé de 5 axes stratégiques. Dans un premier temps, la collectivité souhaite développer l'axe n°1, « Structurer la filière cyclo touristique ».

Par délibération du 14 juin 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une aide à la labélisation « Accueil Vélo » pour les professionnels du tourisme de Saint-Louis Agglomération, dans les conditions suivantes :

- Aide de 80 % par structure (coût de 200 €/établissement et valable 3 ans).

Cette participation implique le versement d'une contribution estimée à 160€ par site dans la limite d'un budget annuel fixé à 3 200 €.

Pour solliciter cette participation, les hébergeurs, restaurateurs ou sites touristiques devront renseigner un dossier de candidature précisant les conditions d'obtention de l'aide et respecter les conditions d'attribution de l'aide.

Après une année d'existence, le dispositif a rencontré un franc succès. Avec seulement 4 établissements labélisés sur le territoire avant la mise en œuvre du dispositif, c'est à présent 5 nouveaux professionnels du tourisme qui se sont engagés dans la démarche et 7 sont en cours de labélisation. Les montants versés s'élèvent à 800€ pour 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de reconduire sur l'année 2024 le dispositif d'attribution d'une aide de 160 € de la part de Saint-Louis Agglomération pour la labélisation « Accueil Vélo » aux hébergeurs, aux restaurateurs et aux sites touristiques de son territoire qui en font la demande ;
- de prévoir, pour le financement de cette opération, des crédits d'un montant de 3 200€ au BP 2024 ;
- d'approuver le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 26 février 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

